

Les règles de fonctionnement de l'enseignement à distance

I – DROIT D'USAGE DES SUPPORTS DE COURS DE L'UNIVERSITE DE LILLE

Les supports de cours mis à disposition des étudiants inscrits à l'Université de Lille au titre de l'Enseignement A Distance (EAD) sont destinés à un usage strictement personnel et pour la seule année universitaire en cours.

Il est rappelé que tout usage autre que leur utilisation dans le cadre de la préparation aux examens de Licence et Master de l'Université de Lille est strictement interdit dans le respect des droits d'auteur.

Toute reproduction, diffusion ou communication de ces documents constitue une infraction au code de la propriété intellectuelle, et pourra faire l'objet de sanctions ou de poursuites (articles L335-1 à L335-10 du code de la propriété intellectuelle).

II - TRANSPARENCE DES DONNEES ET RESPONSABILITE

Toutes actions que vous effectuez sur la plateforme d'enseignement EAD, consultation d'un fichier ou d'un forum, dépôt d'une contribution ou d'un fichier, etc. sont enregistrées dans une base de données de la plateforme.

Les enseignants responsables de vos cours ainsi que le personnel du département SEF peuvent visualiser la liste des personnes et les dates de consultation. Ils peuvent également voir quand un étudiant a consulté un document, déposé un devoir, participé au forum et visualisé le contenu des messages, etc. Ce travail de suivi est effectué dans un objectif d'accompagnement et de suivi pédagogique. Ces données nominatives sont gardées sur la plateforme pendant une période de 365 jours. Ensuite ces données sont sauvegardées pour établir des statistiques.

III - ANNULATION D'INSCRIPTION

En cas d'annulation de l'inscription avant la mise à disposition du cours, des frais de dossier, correspondant 25 % du montant total et ne pouvant pas être inférieurs à 30,00 €, seront déduits du remboursement. En cas d'abandon de la formation au second semestre, les frais d'inscription à ce semestre pourront être remboursés sur demande.